

## EXERCICE 2020

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 20 avril 2020****DÉLIBÉRATION n°2020-14**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 20 avril 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mardi 14 avril 2020.

**Point de l'ordre du jour :**

2.1. Mise en place d'un dispositif d'aide d'urgence pour les étudiants.

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2020-13 du conseil d'administration du 2 mars 2020 approuvant le remboursement de frais liés au covid 2019,

**Exposé de la décision :**

Compte tenu des circonstances consécutives à la crise du covid 19 et de la situation sanitaire, il est proposé de mettre en place un dispositif exceptionnel d'urgence afin de venir en aide aux étudiants en précarité.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

Mise en place d'un dispositif exceptionnel d'aides d'urgence pour les étudiants pendant la période d'urgence sanitaire, en complément de celui du CROUS :

- sous forme d'aide, reconductible mensuellement, de deux bons d'achats de 70€ par mois pour des produits alimentaires et d'hygiène, sur instruction concertée entre les services d'action sociale du CROUS et de l'université ;

- sous forme d'aide d'urgence par virement sur compte bancaire, après instruction d'une commission, composée du vice-président étudiant, d'un élu étudiant, de la directrice de la vie étudiante, du médecin responsable du service de santé universitaire et de la directrice du CLOUS. Les deux types d'aide peuvent se cumuler dans la limite du plafond de 1 500€ par étudiant. Elles seront versées sur la base d'une liste signée du Président de l'université. Un bilan qui sera présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire ainsi qu'au conseil d'administration.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

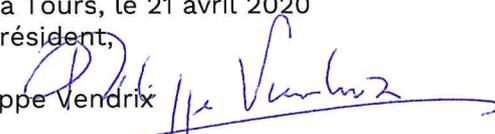
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
<b>Pour :</b>	<b>29</b>
Contre :	0

**Pièces jointes :**

- Lettre CPU-CNOUS du 27 mars 2020 et lettre du MESRI du 30 mars 2020.

Fait à Tours, le 21 avril 2020

Le Président,

Philippe Vendrix 

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 22 avril 2020

Transmise au recteur le : 22 avril 2020



Paris, le 27 mars 2020

Le Président de la CPU  
La Présidente du Cnous

Objet : Nécessaire coordination de l'action sociale en période de crise sanitaire liée au Covid-19

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Le Gouvernement a décidé de nombreuses mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Elles ont une incidence sur l'ensemble de la population et, naturellement, sur les étudiantes et étudiants que les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS ont pour objectif d'accompagner et de soutenir, chacun dans le cadre des missions et des moyens dont ils disposent.

C'est pourquoi les services sociaux des universités et des Crous sont pleinement mobilisés, pour répondre aux besoins exprimés par les étudiants, en particulier les plus précaires, dans le respect des règles imposées par le confinement, qui conduisent à maintenir l'activité à distance. Nous tenons à saluer l'engagement de tous ceux qui, dans nos établissements, sont fortement mobilisés dans ces circonstances difficiles.

Les besoins des étudiantes et étudiants sont pluriels en cette période. Pour y répondre, chacun des établissements de nos réseaux définit les problématiques prioritaires sur lesquelles il souhaite apporter un appui aux étudiant.e.s. Les fonds de la CVEC peuvent être mobilisés à cet effet, par les établissements d'enseignement supérieur comme par les CROUS, selon les modalités définies par la ministre, tandis que des aides spécifiques peuvent être allouées par le réseau des CROUS dans le cadre fixé nationalement.

Afin d'offrir aux étudiantes et étudiants l'accompagnement le plus efficace possible, nous invitons, dans l'esprit impulsé de longue date, et rappelé à plusieurs reprises par l'État comme par nos deux institutions<sup>1</sup>, à la plus grande coopération entre les services sociaux dans les territoires.

---

<sup>1</sup> Notamment le [Plan national de vie étudiante](#) de 2015 (mesure 7) ou l'[accord-cadre CPU-Cnous](#) de 2016 (article 6)

Les circonstances exceptionnelles que nous connaissons nous conduisent ainsi à vous demander :

- *A minima*, d'échanger régulièrement sur les dossiers reçus, et la suite qui peut leur être donnée par chaque institution, afin d'articuler les soutiens aux étudiants ;
- De simplifier au maximum les dossiers de demande d'aide individuelle exceptionnelle, dans l'idéal d'utiliser des documents identiques, même lorsque chaque établissement garde ses propres critères d'attribution ;
- À organiser des commissions communes, qui permettent d'analyser de concert les demandes exprimées par les étudiants et de s'assurer que les soutiens respectifs soient attribués au mieux.

Nous vous invitons également à partager entre vous, et à promouvoir largement auprès des étudiants, les modalités de contact mises en œuvre par vos services sociaux en cette période de confinement.

Sachant pouvoir compter sur la mobilisation sans faille de vos établissements et de vos équipes, nous vous remercions vivement de votre mobilisation et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements, l'expression de nos meilleures et sincères salutations.

Le président de la CPU,

A blue ink signature consisting of a series of fluid, overlapping loops and lines, characteristic of a cursive style.

Gilles ROUSSEL

La présidente du Cnous,

A blue ink signature with a stylized, somewhat abstract appearance, featuring several sharp peaks and a horizontal base line.

Dominique MARCHAND



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La Ministre*

Paris, le

**3 0 MARS 2020**

Mesdames, Messieurs les présidents d'universités et chefs d'établissements,

Depuis plusieurs semaines, vous êtes particulièrement mobilisés pour accompagner et soutenir les étudiants dans cette période d'épidémie et d'état d'urgence sanitaire, qui engendre de profondes perturbations dans leur vie quotidienne : isolement, accroissement des difficultés financières et sociales, risques psychologiques etc. Mon ministère est pleinement à vos côtés dans ces actions, et depuis quinze jours, j'ai par exemple souhaité que nous puissions trouver des solutions concrètes pour les étudiants hébergés dans les résidences universitaires, qu'il s'agisse de mobiliser à leur appui les services de santé universitaire ou de les exonérer du mois de préavis de loyer lorsqu'ils ont quitté leur résidence au CROUS en amont du confinement.

Dans la continuité de ces premières décisions, et en étroite coordination avec les conférences d'établissements (CPU, CDEFI, CGE) ainsi qu'avec les organisations étudiantes représentatives, il est désormais essentiel de trouver des solutions tout aussi concrètes pour les étudiants qui se trouvent aujourd'hui dans une situation financière parfois très difficile, notamment du fait de la perte d'un emploi étudiant ou d'un stage, mais aussi de ceux qui peinent à accéder aux dispositifs d'enseignement à distance faute de matériel informatique.

C'est la raison pour laquelle, dans le respect de votre autonomie, je vous propose que **le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) puisse être mobilisé sans délai pour répondre aux besoins matériels et quotidiens les plus urgents de nos étudiants.**

Sans préjudice des autres usages à maintenir de cette ressource, notamment en faveur de la santé étudiante, les actions suivantes seraient particulièrement prioritaires :

- En premier lieu, alors que les activités de restauration universitaire ont été fortement réduites voire arrêtées, la satisfaction des besoins alimentaires, notamment via des cartes d'achat alimentaires ou le financement d'épiceries sociales et solidaires comme AGORAE ;
- En second lieu, afin d'assurer au plus grand nombre d'étudiants un accès effectif aux dispositifs de formation à distance déployés par vos établissements, le financement d'outils informatiques ou de forfaits de téléphonie, par exemple par des bons d'achat dédiés ;
- En troisième lieu, une aide financière en vue de soutenir les étudiants qui ont perdu leur job étudiant ou un stage dont ils attendaient une gratification.

.../...

Sur ces actions prioritaires comme sur d'autres que, je le sais, vous conduisez au service des étudiants, vous veillerez naturellement à prêter une attention particulière :

- D'une part, aux étudiants en situation de handicap restant en hébergement collectif ou non ainsi qu'à ceux dont la situation de santé, non directement liée au Covid-19, nécessite une continuité de suivi médical et de traitement ;
- D'autre part, aux étudiants internationaux qui peuvent plus que d'autres souffrir d'un certain isolement.

**Compte tenu de l'urgence sanitaire et sociale que nous rencontrons, la mise en œuvre de ces orientations requiert naturellement une célérité et une souplesse particulière.** Afin de vous permettre d'engager rapidement ces dépenses, vous pourrez, après concertation avec les organisations étudiantes sur les dispositifs envisagés, vous dispenser des obligations procédurales qui pèsent sur l'adoption de la programmation de la CVEC, en particulier de l'avis préalable de la CFVU; il conviendra en revanche de veiller à ce que les utilisations de celles-ci dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire fassent l'objet, conformément aux dispositions du code de l'éducation, d'un bilan précis présenté à ces instances dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, les établissements disposant d'un fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) pourront, dans ce contexte, l'utiliser pour octroyer des aides financières aux étudiants au-delà du plafond de 30% de son montant qui était fixé jusqu'à présent.

Enfin, pour ceux d'entre vous dont les établissements ne sont pas affectataires de la CVEC, je rappelle que vous pouvez vous rapprocher du CROUS dont les crédits correspondants sont destinés en priorité à organiser des actions d'accompagnement social au bénéfice des étudiants inscrits dans vos formations.

Dans les prochains jours, les services du ministère mettront à votre disposition en complément des éléments techniques sur la procédure à suivre et des suggestions sur le dispositif à mettre en place afin de vous accompagner au mieux dans la mise en place des aides financières dédiées.

Les actions prioritaires qui vous sont ainsi proposées devraient, je l'espère, permettre de répondre à un grand nombre des difficultés concrètes que rencontrent nos étudiants. Je suis cependant bien consciente que chaque étudiant est différent et peut avoir des besoins propres ; c'est la raison pour laquelle les aides spécifiques d'urgence qui sont délivrées par le CROUS continueront de jouer le rôle déterminant qui est le leur de répondre aux besoins des étudiants qui ne sont pas couverts par ailleurs.

Ces aides sont encore trop méconnues, je souhaite que nous fassions nos meilleurs efforts pour que les étudiants soient informés qu'ils y ont droit, qu'ils soient boursiers ou non. Pour assurer qu'aucun étudiant dans le besoin ne soit laissé de côté, mon ministère mobilisera pour ces aides 10 millions d'euros supplémentaires.

Ces deux types d'aides (aides financées par la CVEC et aides spécifiques d'urgence) s'inscrivent dans des approches différentes, mais gagnent naturellement à être articulées. C'est la raison pour laquelle je vous invite à assurer une coordination étroite avec votre CROUS.

Parce que vous seuls êtes en capacité de répondre à l'urgence des besoins à l'échelle de votre établissement, je sais que vous trouverez localement les modalités de mise en œuvre les plus réactives possibles afin de lutter contre les conséquences sociales de l'épidémie de Covid-19. Les circonstances nous y obligent, Je compte sur votre sens de l'initiative et de la responsabilité.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les présidents d'universités et chefs d'établissements, la guerre que nous menons contre l'épidémie de Covid-19 ne pourra être gagnée qu'en faisant la preuve, ensemble, de notre capacité à faire vivre la solidarité de l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche à destination de nos étudiants et de nos personnels.

L'État s'engage à leur endroit et je ne doute pas que vous saurez donner à cet élan initial une traduction concrète au bénéfice de l'ensemble des étudiants. Vous aurez naturellement tout mon soutien dans cette tâche.

Merci à tous,



Frédérique VIDAL